no 31/Printemps 2023 - Journal du Centre Suisses-Immigrés

Centre Suisses-Immigrés

ACCOMPAGNER LES MINEURS

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Avenue de Tourbillon 34, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Le Centre Suisses-Immigrés

Le Centre Suisses-Immigrés (CSI) existe en Valais depuis 1984.
Il a pour objectifs de:

- Soutenir les personnes migrantes dans les différentes démarches sociales ou juridiques auxquelles elles se trouvent confrontées;
- Mettre à disposition une structure qui permette le dialogue entre les citoyens, les citoyennes d'ici et d'ailleurs;
- Favoriser l'intégration de la population étrangère en créant des espaces propices aux échanges interculturels.

Le CSI est une association à but non lucratif. Il vit des cotisations de ses membres, des dons, des subsides fédéraux, cantonaux et communaux.
La plupart des activités ont lieu grâce à l'engagement régulier de nombreux et nombreuses bénévoles qui assurent une partie des permanences, les cours de français, l'Accompagnement Mère-Enfant, ainsi que diverses prestations.
Les services fournis par le CSI sont gratuits. Une participation aux frais administratifs peut être demandée.

Pour vos dons:
Notre IBAN à la dernière page

CSI Valais
un espace d'accueil
un lieu de dialogue

Ces récits qu'il faut produire... ou entendre

Madeline Heiniger, présidente du CSI

Ce numéro de notre journal aborde la situation des jeunes mineurs non accompagnés, dits MNA, qui ont déposé une demande d'asile en Suisse, très nombreux en 2022. Il offre également ses colonnes à l'équipe du CSI. Un lien se construit entre les deux : les premiers, des garçons principalement et des filles très minoritaires, exposent un récit des aléas de leur vie, alors qu'en face l'équipe prend connaissance de leur histoire et repère avec eux les motifs d'asile à faire reconnaître par les autorités suisses.

Il n'y a pas forcément adéquation entre l'attente des autorités et le récit des requérants d'asile, jeunes ou adultes. Ce sont les autorités qui établissent la vérité d'un témoignage, selon des critères élaborés en fonction de nos lois et de notre culture. La personne en requête d'asile doit donc produire un récit, comme un aveu, qui contiendra les éléments attendus par l'autorité. Interrogée, elle devra démontrer son origine, son âge, son état civil, etc. Pour obtenir un statut de réfugié, elle devra présenter sa situation individuelle, alors que dans plusieurs cultures l'on raconte habituellement son histoire de façon collective. Ce qu'elle a dû taire auparavant parce que cela suscitait la violence, la torture ou le rejet, elle devra trouver le moyen de l'exprimer, même si elle le ressent comme une atteinte à sa dignité ou un sujet de honte.

Dans l'espace d'écoute ouvert au CSI, d'autres éléments du récit font parfois surface, à faire valoir comme motifs d'asile ou simplement à entendre avec humanité. Se tenir en face, se plonger dans ces histoires toutes différentes, accompagner la personne dans les méandres administratifs ou lors de la réception d'une réponse négative, tout cela représente une tâche exigeante. Depuis les débuts du CSI, la solidarité et les moments d'échanges dans l'équipe sont ressentis comme une ressource indispensable. A entretenir précieusement…

« Je veux vivre dans un monde où les êtres seront seulement humains, sans autre titre que celui-ci, sans être obsédés par une règle, par un mot, par une étiquette. »

Pablo Neruda

Sommaire

01 Édito

02 40 ans et plus de défense des migrants

03 La procédure d'asile : le dernier obstacle du parcours du combattant

04-05 Rados et CSI main dans la main pour accompagner des mineurs en procédure d'asile

06 Une équipe solidaire pour défendre les droits fondamentaux

07 Changements au comité

Le Comité du CSI

Présidente:
Madeline Heiniger

Membres:
Bastian Collet
Bernard Gabioud
Marie-Hélène Gonnet
Geneviève Lévine
Amel Mahfoudh
Aurélie Pont

Rédaction:
Madeline Heiniger, Aurélie Pont, Orphée Mouthuy
Mise en page:
Marie-Paule Zufferey
Imprimerie:
Bertrand de Preux, Grône

TÉMOIGNAGE

40 ans et plus de défense des migrants

Nicole Michel

Après un engagement multiple et durable, Nicole Michel partage avec nous ses pensées au moment de prendre sa retraite du CSI. C'était fin décembre 2022.

Début 1981, j'ai été désignée par le Mouvement Populaire des Familles pour le représenter au comité de soutien de l'initiative « Etre Solidaire », qui demandait l'abolition du statut de saisonnier. Il s'agissait enfin d'un contre-pied bienvenu aux multiples initiatives Schwarzenbach ayant émaillé la décennie précédente et qui luttaient, elles, contre la prétendue « surpopulation » étrangère. Et voilà, j'étais tombée dans la marmite et j'y ai mijoté avec bonheur avec l'équipe qui, durant plus de 40 ans, a supporté les indignations de la râleuse patentée que je suis restée. Dans ce domaine, les motifs ne m'ont hélas jamais manqué !

Après la cinglante défaite infligée à « Etre Solidaire », nous n'avons pas pu nous résigner à abandonner la lutte et nous nous sommes lancés dans le concret. « Viens parler français avec nous » fut notre première action. Nous avons battu la campagne avec nos prospectus en quatre langues et pu constater les conditions de vie misérables des travailleurs saisonniers. Alors que nous attendions peu de monde, une quarantaine de personnes se pressaient au premier cours, dans les locaux vétustes de l'ancien grand séminaire, devenu depuis le home des Glariers. Mais, pour moi, abandon rapide des cours de français que mon accent gascon a d'emblée voués à l'échec !

Devant la foule des questions qui nous étaient posées la suite s'est vite imposée : constitution de notre groupe informel en association CSI en septembre 1984, recherche de locaux et ouverture en février 1985 du bureau au Foyer pour Tous, Pratifori 10 à Sion. Et recherche de fonds bien sûr. J'ai été la première salariée durant cinq ou six ans et j'ai toujours gardé un pied dans la structure. Soit au fil des années, permanence régulière (mais bénévole cette fois), formation, comité, etc. Parallèlement, il y eut aussi les fêtes multiculturelles, la projection de films, la création du CVDDA[1]… bref, nous étions partout. Comment avons-nous fait? Ce sont une foule de souvenirs et surtout des rencontres avec le reste du monde, tellement enrichissantes, où l'on prend conscience très vite que l'on est né, par le plus pur des hasards, du bon côté de la planète et que non, les Hommes (et les Femmes) ne naissent pas tous libres et égaux !

J'ai vécu les déménagements successifs, les refus de locaux, la dégringolade constante des droits des étrangers… mais tout ça dans une équipe avec laquelle j'ai partagé les bons et les mauvais moments, les tristesses et les rires. Anne Bottani, notre première présidente dont j'ai beaucoup de peine à intégrer la récente disparition, et Françoise bien sûr, l'âme du CSI dont l'investissement personnel est incomparable. Je n'arriverais pas à faire la liste de ceux et surtout de celles qui ont fait le CSI au cours de toutes ces années, et dont certaines sont toujours là : Sonia et Christiane. Ce lieu est resté un fil conducteur dans ma vie et je le quitte avec regret, mais en laissant une équipe que j'ai beaucoup appréciée au cours de cette année passée. Triste d'abandonner ce climat jeune et chaleureux, mais aussi consciente de ne plus être en mesure ou de ne plus avoir envie de m'adapter à tout l'aspect juridique qu'implique maintenant la prise en charge des migrants... Mais je continue de m'indigner !

[1]Comité valaisan pour la défense du droit d'asile

La procédure d'asile: le dernier obstacle du parcours du combattant

Alexia Rey-Savoye

En 2022, 2450 requérants mineurs non accompagnés ont déposé une demande d'asile en Suisse (10% des demandes totales), parmi lesquels 2000 jeunes Afghans. Cette demande d'asile signifie pour eux la fin d'un parcours migratoire périlleux, mais aussi le début d'une procédure d'asile qui, à bien des égards, représente pour eux un dernier obstacle avant de pouvoir s'établir de manière durable en Suisse.

Lorsqu'un requérant mineur arrive dans un Centre fédéral pour requérants d'asile, la première étape consiste à s'y enregistrer : nom, prénom, origine, lieu d'arrivée en Europe, date d'entrée en Suisse et date de naissance. Cette dernière information revêt une importance capitale. En effet, être reconnu comme mineur c'est, avant tout, éviter de se voir renvoyer dans un des pays signataires des accords Dublin contre son gré. Encore faut-il rendre sa minorité « vraisemblable », ce qui n'est pas aisé. A titre d'exemple, les Afghans n'utilisent pas notre calendrier grégorien. Aussi doivent-ils, lors de leur enregistrement, convertir leur date de naissance avec les moyens du bord : l'aide d'un agent de sécurité ou d'un compatriote, sans garantie d'exactitude. Cette date de naissance sera ensuite discutée lors d'une audition sommaire réservée aux requérants annoncés comme mineurs. A cette occasion, ils sont invités à remettre des documents d'identité qui pourraient prouver l'âge allégué.
Mais encore une fois, rien n'est simple. Pour poursuivre l'exemple afghan, relevons que les naissances ne sont pas enregistrées de manière systématique par les autorités locales. Le plus souvent, la date de naissance des enfants est inscrite par le père de famille, dans son Coran. Plus tard, il peut se rendre auprès des autorités pour demander l'émission d'une « taskera ». Ce document, généralement le seul à disposition des mineurs, est considéré comme aisément falsifiable par le SEM et n'est donc pas retenu comme une preuve absolue de la minorité. Il faut alors que le mineur convainque l'Autorité par la précision de ses déclarations.

Centres fédéraux bondés

Si l'Autorité est convaincue, le jeune sera alors automatiquement entendu sur ses motifs d'asile, lors d'une deuxième audition. Théoriquement, la procédure des requérants mineurs est prioritaire et doit être menée en quelques semaines dans les Centres fédéraux d'asile. Toutefois, les nombreuses arrivées de 2022 et la crise ukrainienne ont sensiblement ralenti le processus et les quelques semaines se sont parfois transformées en quelques mois… La surcharge des Centres a aussi privé certains mineurs d'un logement et d'un accompagnement adéquats. Cette attente dans des Centres bondés est, en soi, une épreuve qui a pu être vécue comme une nouvelle injustice.
Une fois la deuxième audition finalement menée, les requérants reçoivent une décision dans les huit jours. Le plus souvent, les mineurs afghans sont mis au bénéfice d'une admission provisoire dans ce laps de temps. Cependant, le nombre élevé de demandes d'asile a engendré, à son tour, un nombre élevé de décisions de passage en procédure étendue. Dans ce cas, les requérants sont alors transférés vers les cantons, sans décision d'asile. Ces décisions, qui se justifiaient jusque-là par la complexité des cas, ont alors été rendues pour des raisons logistiques, y compris pour des mineurs.

Être accompagnés au CSI

Lorsque les mineurs concernés par ce type de décision arrivent en Valais, le CSI les reçoit avec leur curatrice pour leur expliquer où en est leur procédure d'asile, qui nous sommes et ce que nous pouvons faire pour eux. Depuis leur arrivée en Suisse, ils ont rencontré des dizaines de personnes : des accompagnants, des représentants juridiques, des conseillers, des éducateurs, etc. Nous rencontrer, confier à nouveau leur histoire, leurs doutes et leurs attentes, sans véritablement comprendre comment fonctionne la procédure administrative ni pourquoi eux, contrairement à d'autres, n'ont toujours pas de «permis», tout cela représente un ultime obstacle dans leur parcours migratoire. Si pour les Afghans aucun renvoi n'est prononcé, il n'en demeure pas moins que l'attente nourrit des angoisses, des espoirs souvent déçus et réduit, dans tous les cas, les possibilités de se projeter sereinement vers l'avenir.
Après des semaines, voire des mois, la décision finit toujours par tomber et c'est alors la fin de ce parcours du combattant, mais aussi le début d'une nouvelle vie, assurément riche en nouveaux défis.

Rados et CSI main dans la main...

Orphée Mouthuy

En Valais, les jeunes mineurs non accompagnés (dits MNA) sont accueillis au Rados, à Sion. Ce lieu de vie offre l'encadrement nécessaire aux adolescents en recherche de protection. Bienveillance y est le maître mot. En parallèle, le Centre Suisses-Immigrés assure l'accompagnement des jeunes dans leur procédure d'asile. Comment ce lien s'est-il établi ? Comment fonctionne-t-il ? Quelle philosophie teinte les rapports entre le CSI et le Rados ? Pour répondre à ces questions, nous nous sommes adressées à Séverine Debons, responsable du Rados, et Françoise Jacquemettaz, personne de confiance pour les MNA dans leur procédure d'asile.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? Comment êtes-vous arrivées au Rados ?

Françoise : J'ai été bénévole pour le CSI pendant 38 ans. Dans un premier temps, je me suis surtout occupée des cours de français, avant de reprendre la présidence en 1986. Lorsque les moyens financiers sont venus à manquer au CSI, je me suis également impliquée dans la permanence juridique et sociale.
Dans les années 1990, le Service de la population et des migrations m'a approchée pour que j'endosse le rôle de personne de confiance pour les mineurs non accompagnés. C'est un rôle prévu pour un laps de temps bien déterminé, en attendant qu'un curateur soit nommé. Par la suite, j'ai également repris les curatelles. L'objectif était de confier cette responsabilité à une personne bien au fait des détails des procédures, plutôt que de nommer des curateurs sans connaissance approfondie de la loi sur l'asile. En 30 ans, en tant que personne de confiance, j'ai accompagné je ne sais combien de jeunes pour des auditions !
En 2004, Marco Lorenz (responsable d'unité pour les MNA auprès de l'Office de l'asile) a approché le CSI afin d'établir un accord avec le Rados. Le Rados est un lieu de vie, où les jeunes sont encadrés par des éducateurs qui n'ont pas de droit de regard sur la procédure d'asile. Le CSI peut donc leur apporter une certaine neutralité de vision, leur permettant parfois de mieux comprendre le parcours des jeunes, et donc leurs réactions.

Séverine : Je suis actuellement responsable de la structure pour les mineurs non accompagnés, qui se trouve à Sion. Je suis titulaire d'un Bachelor en travail social et je travaille dans le domaine de l'asile depuis 2015. Avant d'arriver au Rados, j'ai sillonné notre beau Valais, en montagne comme en plaine ! J'ai débuté au centre d'hébergement collectif du domaine des Barges, à Vouvry, puis j'ai été engagée pendant deux ans dans celui de Vernamiège, en tant qu'assistante sociale. J'ai aussi travaillé dans la structure d'accueil du foyer d'Ardon, avant d'être nommée responsable du centre de Vernamiège, en 2019. C'est en été 2022 que j'ai pris la responsabilité et la direction de la structure du Rados.

En quoi consiste votre rôle auprès du Rados ?

Françoise : Au Rados, j'y vais pour rencontrer les jeunes, c'est plus simple que de se réunir dans les locaux du CSI. Quand il y a de nouvelles arrivées, on essaie de réunir cinq ou six jeunes qui parlent la même langue pour que je puisse me présenter, avec un

interprète si nécessaire, et leur expliquer que la loi suisse nous oblige à nommer des représentants légaux jusqu'à leurs 18 ans. Ensuite, je les accompagne dans leur procédure d'asile : clarification des courriers de Berne, explication des décisions et des raisons qui ont motivé le SEM, recours éventuels, etc. Quand Berne rend une décision, je vois les jeunes au CSI, pour que tout reste confidentiel. Mon rôle n'est donc pas du tout celui du Rados. Je suis la personne de confiance, qui fait le lien entre le CSI et le Rados.
Le Rados est un lieu de vie, où l'on s'occupe de l'hébergement, de la nourriture, de la formation et de l'emploi. L'équipe du Rados a des liens avec des entreprises, par exemple. Le CSI ne s'est jamais occupé de mettre les gens dans un circuit de travail. Il se charge de l'accompagnement dans la procédure d'asile.

Séverine : Dans ma fonction, j'assume surtout la responsabilité

pour accompagner des mineurs en procédure d'asile

de la gestion sociale, administrative et financière du centre. Je gère tout le personnel qui œuvre au quotidien sur la structure du Rados. J'assure aussi le suivi de la santé et de la formation des jeunes. Je tiens à rester au contact des jeunes. J'adore mon travail de manière générale, mais ce qui me plaît le plus, c'est la relation au quotidien avec les jeunes. Je trouve fondamental de connaître chacun des jeunes et d'établir cette relation de confiance, de pouvoir communiquer. La relation est au cœur de notre quotidien.

Comment se passe le quotidien au Rados ?

Séverine : Les semaines du foyer sont rythmées par les activités scolaires ainsi que par les ateliers menés par l'équipe encadrante. Avec ces ateliers, nous voulons que les jeunes développent, entre autres, des compétences sociales et apprennent les us et coutumes du pays. Toutes ces activités ludiques et sportives sont au cœur de notre encadrement et de la prise en charge, en plus de l'accès aux soins et des autres besoins de base. Cela dit, le foyer reste un lieu de vie. L'imprévu est donc central, tout dépend des besoins des jeunes et des situations. C'est très difficile à décrire, même si on a quelques tâches précises.

Qu'est-ce qui vous plaît en particulier dans votre activité ?

Séverine : Comme je le disais avant, c'est surtout la création de relations et de liens avec les jeunes qui me plaît. J'aime pouvoir assister à leur évolution au quotidien, dans l'acquisition de la langue, de leur projet d'insertion socio-professionnelle. Je trouve très inspirant de les voir mobiliser leurs ressources personnelles et les mettre à profit !

Françoise : Je n'ai jamais envisagé de travailler dans la migration. Je suis enseignante de formation, mais je suis tombée au CSI et j'y suis restée ! Lors de ma démission du CSI en septembre 2022, j'ai demandé à garder, à titre personnel, cette activité auprès des mineurs non accompagnés. J'ai toujours été relativement proche des jeunes. J'aime construire un lien de confiance, même si cela prend du temps. C'était la même chose avec les adultes, d'ailleurs. Au CSI, on a toujours eu comme principe de prendre le temps avec les personnes, afin d'évacuer tout ce qui doit sortir.
J'ai compris relativement tard la difficulté et l'importance de ce lien de confiance. Ce sont des jeunes que j'ai accompagnés autrefois, devenus adultes entretemps, qui m'ont dit un jour : « Les adultes nous ont trompés toute notre vie, jusqu'à ce qu'on arrive ici. Tu crois que parce que tu nous fais un beau sourire, tout va bien aller ? ». Ça m'avait profondément tourmentée… Et depuis là, je peux passer une heure seule avec un jeune qui en a besoin. S'il y a un problème, on en parle avec le jeune et Séverine, ou le référent. On met tout sur la table et on cherche une solution.

Y a-t-il un aspect qui vous déplaît ?

Françoise : Il y a parfois une différence entre le point de vue de la personne qui travaille au quotidien et l'aspect procédural. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les décisions rendues. C'est aussi le cœur des actions menées par le CSI. Parfois, en voyant les décisions, on tombe par terre… Ce qui me déplaît c'est, de manière générale, le peu d'égards accordés aux mineurs et cette idée que le requérant serait de toute façon un menteur. Un mineur s'exprime comme il peut !

Comment envisagez-vous l'évolution du Rados ?

Séverine : Pour moi, il est essentiel que la structure du Rados continue à offrir un encadrement de qualité et individualisé et de toujours faire au mieux. Les valeurs de la relation et du lien sont centrales. C'est à travers elles qu'on peut avancer et accompagner les jeunes. La mission principale de l'asile, c'est de mettre la personne au centre et il faut que ça perdure. Notre philosophie, c'est la bienveillance vis-à-vis des personnes qu'on accueille, de manière individualisée.

Est-il juste de dire que le Valais fait figure d'exemple dans le domaine de la prise en charge des MNA ?

Séverine : Je ne peux pas confirmer si nous sommes un exemple ou non, mais je sais qu'on essaie vraiment d'offrir un accompagnement de qualité et individualisé à chaque jeune, malgré le flux actuel. Je pense que l'expérience acquise depuis 2004 nous aide beaucoup à gérer ces grands flux actuels.

Françoise : Régulièrement, je participe à des réunions avec d'autres cantons au sujet des MNA, où chacun expose ce qu'il fait. Très souvent, les gens sont impressionnés par le Valais ! Ça reste mon expérience, mais j'ai le sentiment qu'on offre aux jeunes un accueil qui est bon, de qualité et qui fonctionne.

En photo : Orphée Mouthuy

Une équipe solidaire pour défendre des droits fondamentaux

Madeline Heiniger

Chloé Dubuis a exercé ses compétences juridiques bénévolement à la permanence du CSI, depuis fin 2021. Embauchée dès novembre 2022 pour un petit pourcentage en voie d'être augmenté, elle partage avec nous son parcours et les questions qui la passionnent.

Saviésanne, Chloé Dubuis fait ses études de droit à Fribourg, dont une année en Allemagne. Le droit, relève-t-elle, choisi avec cette fausse idée que cela conduit à défendre la veuve et l'orphelin. Elle découvre une réalité plus complexe et s'intéresse plus particulièrement au droit du travail, au droit des migrations et au droit social. « Le système juridique fonctionne bien souvent à l'encontre des droits fondamentaux et du libre arbitre de la personne, selon où les politiques placent le curseur, notamment dans le cadre de la migration. » Elle mentionne donc la recherche d'une réflexion éthique.

Suivent quelques mois de voyage après l'obtention de son Master, puis un emploi à Berne à l'Office fédéral des transports et bientôt le début d'une thèse. Elle revient en Valais trois ans plus tard et se lance comme bénévole au CSI, tout en acceptant un poste de juriste au SAPEM (domaine de l'exécution des peines et mesures pénales auprès du canton du Valais). D'où lui vient son intérêt pour la migration ? De ses nombreux voyages ? Des rencontres et de cette expérience de tout lâcher et partir ? D'un stage humanitaire au Bénin ? Peut-être simplement du sentiment d'injustice qu'elle éprouve face à certaines lois, face au Règlement Dublin par exemple, étudié en cours de Master.

Lors de son activité juridique au CSI, elle découvre que le domaine l'intéresse beaucoup. Les problématiques sont vastes et la situation de chaque mandant est unique. Il faut jongler avec les bases légales pour trouver des solutions, ne pas se décourager, échanger avec l'équipe. « C'est important de débriefer ensemble. C'est hyper humain, l'équipe est très impliquée. Ce travail t'oblige à être honnête : on a des chances de succès, ou pas. On apporte un appui, la personne en face attend une réponse qui ne sera pas toujours favorable. Cette exigence donne du sens à notre travail. »

Chloé relève le dynamisme et même la ferveur de l'équipe, une philosophie portée tout autant par les nouvelles collaboratrices : « C'est un héritage très précieux, une culture d'association transmise par Françoise et Nicole , avec qui j'ai eu la chance de pouvoir travailler. C'est impressionnant, cette volonté commune et le soutien apporté par l'équipe de la permanence juridique.»

Maria Teresa Garrido a rejoint la permanence juridique du CSI comme bénévole afin de remplacer Nicole Michel. Celle-ci s'occupait en particulier des demandes de permis B humanitaires à adresser au Service de la population et des migrations.

Maria, d'où est venue ta motivation à devenir bénévole au CSI ?

La question s'est posée lors de ma participation à la mise en route du réseau juridique solidaire valaisan. Nous avons parlé de la permanence juridique du CSI : est-ce que j'aurais pu y contribuer ? Cela me motivait, lorsque j'aurais le temps, dont celui de me former, car je ne connaissais pas le droit suisse en matière de migration. Après plus de six ans comme formatrice en langue pour des requérants d'asile, en ayant entendu leur histoire, je me sentais impuissante. Avec ma formation juridique, j'aurais pu être utile autrement, mais seulement de façon bénévole. J'ai donc gardé ce projet pour ma pré-retraite…

Changements au comité

Sonia Z'Graggen

Ton parcours professionnel a débuté loin de la Suisse pour toi aussi…

J'ai un diplôme en droit colombien et d'avocate en Colombie, alors qu'ici je suis reconnue comme juriste uniquement. Là bas, j'ai participé à la fondation d'une association de défense des droits humains. Par ce travail, j'ai rejoint le CICR pendant douze ans, en poste en Afrique et en Amérique latine. Je visitais des prisons et j'ai travaillé également dans la communication, pour la diffusion du droit international humanitaire et des droits humains auprès de divers destinataires.
J'ai rencontré mon mari, un Valaisan, dans ce cadre professionnel et nous avons eu deux enfants, aujourd'hui adultes. Suite à un premier passage en Valais en 1991, nous nous sommes installés ici dès 2009.

Tu as donc rejoint le CSI dès octobre 2022, pour te former auprès de Nicole Michel afin de la remplacer dès cette année dans la demande des permis B humanitaires. Quelle expérience fais-tu là ?

J'ai trouvé ce que je cherchais, un lieu où mettre mes compétences juridiques et humanitaires à profit. J'ai trouvé une très belle équipe, tout à l'écoute des autres. On échange, on s'épaule énormément. Je suis heureuse dans la pratique du bénévolat, avec la liberté de m'organiser. Je reçois les personnes en entretien chaque semaine sur une demi-journée environ, et une journée entière est nécessaire aux démarches qui s'ensuivent. Je me rends compte à quel point je me sens légitime et heureuse de revenir à mon premier amour: les droits humains.

L'Assemblée générale du CSI a eu lieu le 4 avril 2023. En année de renouvellement statutaire des membres du comité, elle a accueilli deux nouveaux membres : Amel Mahfoudh, collaboratrice scientifique de la HES-SO, et Bastian Collet, coordinateur de commmunication et recherche de fonds pour l'ONG Eirene. De son côté, Sonia Z'Graggen donnait sa démission après un engagement de près de 40 ans, qu'elle évoque ci-dessous.

« Je me rappelle avoir signé les premiers statuts du CSI avec notre regrettée Anne Bottani Zuber, qui vient de nous quitter subitement. Elle avait su insuffler un bel enthousiasme dans tout ce qu'elle entreprenait pour le CSI avec nous-mêmes, les pionnières encore présentes : Françoise Jacquemettaz, infatigable cheffe de groupe contre vents et marées, Nicole Michel, battante alliant compétence et humour, et Christiane Antille, incontournable trésorière et fée du logis.
Je ne quitte pas complètement le bateau. L'Accompagnement mère-enfant et le groupe Viens parler français sont encore chevillés dans mon cœur. Christine Reynard, notre responsable, s'occupe de nous fournir les participants.
D'où me vient cet engagement pour la cause si importante portée par le CSI ? C'est dans mon ADN je crois. Mon papa a été un émigré. Il a passé dix ans à Rome à la Garde pontificale. Il a ramené dans ses valises l'italien et l'allemand, la musique et le chant, la culture et l'ouverture aux autres. Puis j'ai accompagné mes parents dans l'épicerie familiale à Muraz sur Sierre, où j'ai côtoyé les saisonniers italiens des années 55-65. Harassés par le travail, seuls et sans famille, ils arrivaient en fin de journée pour acheter le pain, les sardines et le vin et regagnaient leurs chambres dans des baraquements. Leur permis comprenait neuf mois de travail sans leur famille et l'obligation de quitter la Suisse pendant trois mois. Puis sont venus progressivement leurs femmes et enfants, qui ont vécu de manière clandestine chez nous. La Suisse était secouée par les slogans xénophobes des initiatives Schwarzenbach : quelle honte !
De retour de mes études de psycho à Genève, j'ai été en contact avec Hermann-Michel Hagmann, auteur d'une thèse sur l'immigration. Il a fondé la Communauté de travail Valais Etrangers, dont j'ai fait partie jusqu'à la création du Centre Suisses- Immigrés. Le CSI a fait suite à l'infatigable combat mené avec notre groupe de militants pour abolir le statut de saisonniers.
Merci à vous tous et toutes qui nous avez toujours soutenus dans nos projets durant ces années et bon vent futur au CSI qui va fêter ses 40 ans l'an prochain. »

CENTRE SUISSES-IMMIGRÉS

Centre Suisses-Immigrés

Permanence juridique et sociale - Cours de français - Animations - Activités d'intégration
Avenue de Tourbillon 34, 1950 Sion - Tél. 027 323 12 16 - Fax: 027 323 12 46 - email: csivs@bluewin.ch

Les offres du Centre Suisses-Immigrés - www.csivs.ch

Permanence juridique et sociale

- Quels sont les droits et les devoirs des personnes migrantes ?
- Quelles démarches faire pour obtenir un permis de séjour ?
- Est-il possible de bénéficier du regroupement familial ?
- Que faire lorsque le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM)refuse une demande d'asile…

Autant de questions auxquelles la permanence peut apporter une réponse:

Sion - Lundi, mardi et jeudi: de 14 h à 18 h
- Mercredi de 18 h à 21 h

Sierre, Martigny et Monthey: 2 après-midi par mois
Informations auprès du CSI: tél. 027 323 12 16

Accompagnement Mère-Enfant

Cette activité vise à favoriser l'implication de la femme migrante dans la scolarité de son enfant

Cours de français

Pour faciliter l'intégration, le CSI propose des cours de français du niveau A1.1 au niveau B1. Ils s'adressent en priorité aux personnes migrantes de la commune de Sion.

Viens parler français

Moment d'accueil et de conversation pour femmes. Mercredi: de 09 h 00 à 10 h 30

Pour devenir membres du CSI:

Nom

Prénom

Adresse

Numéro postal

Localité

Adresser par mail à csivs@bluewin.ch

Pour vos dons:

IBAN: CH46 0900 0000 1200 9550 3